

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2026/037

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 25 mai 2026

**PRESENTS** : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Françoise THOMAS, Mariia CARENINI, Jeremy CONRAD-PICKLES, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTE EXCUSEE** : Nadine ZILBER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent GRILLON

---

### OBJET : RESILIATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION C MES LOISIRS

Rapporteur : Françoise THOMAS

Par délibération n° DEL2022-039 du 16 septembre 2022, la commune a décidé d'adhérer à l'association « C MES LOISIRS » basée à Chens-sur-Léman. Cette adhésion faisait suite aux discussions menées avec les communes de Chens-sur-Léman et de Messery, et l'association.

Par la suite, une convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 a été conclue entre les communes de Chens-sur-Léman, Messery, Nernier, l'association C Mes loisirs et la Fédération des Oeuvres Laiques de Haute-Savoie. Les communes entendaient ainsi marquer leur volonté de mettre en œuvre et de développer une politique socioculturelle, éducative et de lien social en faveur de tous les habitants.

Le coût annuel de ce partenariat s'élève pour Nernier à 10 500 €.

Or, à l'usage, il s'avère que les animations proposées par l'association ne répondent pas aux attentes des néroniens et que le centre aéré est peu fréquenté par les enfants de la commune.

**VU** la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 conclue entre les communes de Chens-sur-Léman, Messery, Nernier, l'association C Mes loisirs et la Fédération des OEuvres Laiques de Haute-Savoie,

**CONSIDERANT** que les animations d'actions éducatives, sportives, culturelles et de loisirs, proposées par l'association C MES LOISIRS ne répondent pas à l'objectif de développer une politique en faveur de la jeunesse et de lien social en faveur de tous les Néroniens,

**CONSIDERANT** que le bilan coût/avantage du partenariat avec l'association est négatif en raison de la faible fréquentation des habitants de Nernier,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la résiliation de l'adhésion de Nernier à l'association C Mes Loisirs et de ne pas renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs au-delà du terme de la convention actuelle au 31 décembre 2026.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **DECIDE** de résilier l'adhésion de la commune à l'association C MES LOISIRS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ladite résiliation.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Christian BREUZA

Secrétaire de séance  
Laurent GRILLON



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Date de publication